



Mairie de Presles-en-Brie

-----  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de Seine-et-Marne

## *Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 4 avril 2024*

Le jeudi 4 avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Maire.

**PRÉSENTS** : M. RODRIGUEZ Dominique, **Maire**.

MM BONNIN Patrick, LANDRY Daniel, LOUISE DIT MAUGER Philippe **Adjoint** au Maire.

Mmes GOUPIL Séverine, DESFORGES Sandrine, JENTGEN Lydia, PIEDADE Carine, et MM HARAND Jérôme, MONGAULT Patrick, FERNANDEZ Nicolas et THAUVIN Régis **Conseillers municipaux**.

**ONT DONNÉ POUVOIR** : Mme RICHARD Rolande à M. BONNIN Patrick, Mme RAULT Carole à Mme PIEDADE Carine, Mme MONFRONT Natalia à M. THAUVIN Régis.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mmes MARTIN Marina et ASTRUC Malaury, MM RINGOT Cédric et LACROIX Sébastien, **Conseillers municipaux**.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. BONNIN Patrick

**EGALEMENT PRÉSENTE** : Mme GUERIN Stéphanie

**Directrice Générale des Services Communaux.**



Le quorum étant atteint, la réunion du conseil municipal débute à 20 heures et trente minutes, sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ.

Les membres du conseil municipal ont reçu le 21 mars dernier la convocation à cette assemblée avec l'ordre du jour, le procès-verbal du dernier Conseil Municipal qui a eu lieu le 6 mars 2024. Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions sur le procès-verbal. Aucune question n'est abordée. Son approbation est prononcée, le procès-verbal est signé.

### **I. Liste des marchés conclus en 2023.**

*Vu* l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/15 et le décret 2016-360 du 25/03/16 relatifs aux marchés publics, Monsieur le Maire informe l'assemblée des marchés publics conclus sur l'année 2023.

Attributaire	Code Postal	Objet du marché	Date d'attribution du marché	Montant en euros
SMACL	79000	Lot 1 : assurance dommages aux biens	14/11/2023	27 522,12 TTC pour 3 ans
SMACL	79000	Lot 2 : assurance responsabilité civile générale	14/11/2023	7 068,72 TTC pour 3 ans
SMACL	79000	Lot 3 : assurance protection juridique et fonctionnelle	14/11/2023	2 887,41 TTC pour 3 ans
SMACL	79000	Lot 4 : assurance flotte automobile	14/11/2023	10 672,32 TTC pour 3 ans
SME CONSTRUCTION	91330	Lot 2 : construction cabinet médical + 6 logements Terrassement et gros-œuvre	20/04/2023	575 297,48 HT
MENUISERIE CORCESSIN	77320	Lot 4 : construction cabinet médical + 6 logements Charpente	20/04/2023	28 330,22 HT
DUBOIS	77400	Lot 5 : construction cabinet médical + 6 logements Couverture et zinguerie	20/04/2023	55 487,00 HT

MIROITERIE DE BELLE OMBRE	77000	Lot 6 : construction cabinet médical + 6 logements Menuiseries extérieures et serrurerie	20/04/2023	137 708,00 HT
ITG	77210	Lot 7 : construction cabinet médical + 6 logements Plâtrerie et doublage	20/04/2023	63 639,10 HT
MENUISERIE CORCESSIN	77320	Lot 8 : construction cabinet médical + 6 logements Menuiseries intérieures, escalier bois et mobilier	20/04/2023	96 851,34 HT
LAVACRY ELECTRICITE GENERALE	94440	Lot 9 : construction cabinet médical + 6 logements Électricité Courants forts et faibles	20/04/2023	72 431,00 HT
EMB	77100	Lot 10 : construction cabinet médical + 6 logements Plomberie, eau chaude sanitaire, chauffage et VMC	20/04/2023	97 573,11 HT
AEC	77000	Lot 11 : construction cabinet médical + 6 logements Carrelage et faïence	20/04/2023	18 500,00 HT
PENTISOL	77170	Lot 12 : construction cabinet médical + 6 logements Sol souple	20/04/2023	20 611,42 HT
AEC	77000	Lot 13 : construction cabinet médical + 6 logements Peinture	20/04/2023	28 000,00 HT

*Considérant* la présentation par Monsieur le Maire de la liste des marchés publics conclus en 2023,  
*Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés prend acte des marchés conclus sur l'année 2023.*

## **II. Compte de gestion 2023 - Commune.**

Le compte de gestion 2023 établi par le trésorier payeur et identique au compte administratif est présenté en détail selon les résultats suivants :

	Résultats de clôture 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultats 2023	Transfert par opération d'ordre non budgétaire	Résultats de Clôture 2023
Investissement	-2 196 335,09 €		2 300 561,02 €		104 225,93 €
Fonctionnement	4 135 779,92 €	2 156 192,95 €	87 282,27 €	40 674,52 €	2 107 543,76 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion 2023 – COMMUNE - présenté ci-dessus.*

## **III. Compte de gestion 2023 – Assainissement.**

Le compte de gestion Assainissement 2023 établi par le trésorier payeur et identique au compte administratif est présenté en détail selon les résultats suivants :

	Résultats de clôture 2022	Résultats 2023	Résultats de clôture 2023
Investissement	10 625,25 €	-8 480,65 €	2 144,60 €
Exploitation	290 054,28 €	23 058,87 €	313 113,15 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 ASSAINISSEMENT présenté ci-dessus.*

#### **IV. Compte administratif 2023-Commune.**

Le compte administratif de la Commune établi par l'ordonnateur et, identique au compte de gestion est présenté, en l'absence de Monsieur le Maire qui ne peut prendre part au vote, en détail selon les résultats suivants :

	Résultats de clôture 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultats 2023	Transfert par opération d'ordre non budgétaire	Résultats de Clôture 2023
Investissement	-2 196 335,09 €		2 300 561,02 €		104 225,93 €
Fonctionnement	4 135 779,92 €	2 156 192,95 €	87 282,27 €	40 674,52 €	2 107 543,76 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire qui ne peut prendre part au vote, adopte à l'unanimité le compte administratif 2023 de la Commune présenté ci-dessus par Monsieur BONNIN Patrick doyen de l'assemblée.*

#### **V. Compte administratif 2023-Assainissement.**

Le compte administratif Assainissement établi par l'ordonnateur et, identique au compte de gestion est présenté en détail selon les résultats suivants :

	Résultats de clôture 2022	Résultats 2023	Résultats de clôture 2023
Investissement	10 625,25 €	-8 480,65 €	2 144,60 €
Exploitation	290 054,28 €	23 058,87 €	313 113,15 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire qui ne peut prendre part au vote, adopte à l'unanimité le compte administratif Assainissement 2023 présenté ci-dessus par Monsieur BONNIN Patrick doyen de l'assemblée.*

#### **VI. Affectation des résultats 2023-Commune.**

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de : 2 107 543,76 € comme indiqué ci-dessous.

<b>Fonctionnement</b>	<b>Réalisations</b>
Dépenses	2 583 967,63 €
Recettes	2 671 249,90 €
Recettes report au 002	2.020.261.49 €
<b>Résultat</b>	<b>2 107 543,76 €</b>

La section d'investissement fait apparaître un solde d'exécution positif de 104 225.93 € et compte tenu du solde des restes à réaliser soit 20 895 €, il apparaît un excédent de financement de 125 120.93 €, comme indiqué ci-dessous.

<b>Investissement</b>	<b>Réalisations</b>	<b>Reste à réaliser</b>	<b>Excédent de financement</b>
Dépenses	1 663 828,49 €	223 106,00 €	
Dépenses report au 001	2 196 335,09 €		
Recettes	3 964 389,51 €	244 001,00 €	
<b>Solde</b>	<b>104 225,93 €</b>	<b>20 895,00 €</b>	<b>125 120,93 €</b>

Vu les dispositions des articles L.2311-5 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le compte administratif 2023 du budget principal,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Article 1 :** de reporter le résultat de fonctionnement 2 107 543,76 € en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur sur la ligne codifiée 002).

**Article 2 :** de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement 104 225,93 € en section d'investissement (ligne codifiée 001).

### **VII. Affectation des résultats 2023-Assainissement.**

Vu les résultats du compte administratif Assainissement 2023 et des restes à réaliser nuls, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

*En section investissement – Compte 001- Recettes : 2 144,60 €*

*En section exploitation – Compte 002 - Recettes : 313 113,15 €*

### **VIII. Budget primitif 2024 - Commune.**

Le budget primitif 2024 communal est présenté suivant la proposition étudiée au cours du débat organisé en bureau municipal.

*DIT* que le projet du budget primitif communal a été transmis aux membres de l'assemblée délibérante le 21 mars 2024 ;

*Après* présentation des états annuels des dettes sur les budgets de la commune et de l'assainissement,

*Après* présentation du détail des dépenses de fonctionnement et d'investissement, ainsi que des recettes attendues, notamment à travers la note de présentation annexée au budget,

*Après* rappel des montants d'équilibre des budgets 2024,

*Considérant les affectations précédemment votées, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des personnes présentes et représentées le budget primitif Communal 2024 équilibré de la manière suivante :*

- **Fonctionnement :** **4 866 402,76 €**
- **Investissement :** **2 822 654,00 €**

### **IX. Budget primitif 2024 - Assainissement.**

Le budget primitif Assainissement est présenté suivant la proposition étudiée au cours du débat organisé en bureau municipal.

*DIT* que le projet du budget primitif assainissement 2024 a été transmis aux membres de l'assemblée délibérante le 21 mars 2024

*Après* présentation des états annuels des dettes sur les budgets de la commune et de l'assainissement,

Après présentation du détail des dépenses de fonctionnement et d'investissement, ainsi que des recettes attendues, notamment à travers la note de présentation annexée au budget,

Après rappel des montants d'équilibre du budget 2024,

*Considérant les affectations précédemment votées, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des personnes présentes et représentées le budget primitif 2024- ASSAINISSEMENT équilibré de la manière suivante :*

- **Section exploitation : 362 953,15 €**
- **Section investissement : 71 234,60 €**

#### **X. Subvention d'équilibre budgétaire BP 2024 du CCAS.**

Vu la délibération n° 24\_04\_18 du 4 avril 2024 relative à l'approbation du budget primitif 2024 (budget principal et budgets annexes) ;

*Considérant* la nécessité pour équilibrer le budget annexe du CCAS de délibérer sur des subventions d'équilibre du budget principal.

Monsieur le Maire détaille les montants de la subvention nécessaire :

- Subvention d'équilibre du budget principal vers le budget autonome du CCAS : 16 827,14 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le virement de subventions d'équilibre du budget principal vers le budget détaillé ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au BP 2024 ;
- Autorise le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

#### **XI. Vote du taux des impôts directs locaux – exercice 2024.**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 en date du 15 mars 2024, comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des personnes présentes et représentées décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :*

- *Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 39,84 %*
- *Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties : 51,11 %*
- *Taxe d'Habitation : 14,97%*

**CHARGE** à Monsieur le Maire ;

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

#### **XII. Subventions allouées aux associations.**

Vu le Code générale des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions faites au Conseil Municipal par Monsieur le Maire concernant les subventions accordées aux différentes associations, établissements et organismes publics pour l'année 2024,

Vu les conseillers municipaux ne prenant pas part au vote, étant donné leur appartenance au bureau d'une ou plusieurs associations subventionnées,

Le Conseil municipal après avoir entendu les explications, et après avoir délibéré,

**DECIDE** d'accorder les subventions 2024 aux associations, établissements et organismes publics mentionnés dans le tableau ci-dessous, réparti comme suit :

Associations	Subvention 2024	Votes
APA-Association Presloise d'Animation	1 700 €	Abstention : M. Landry
Amicale des employés municipaux	1 500 €	Abstention : M. Landry
ADG-Association Danse et Gymnastique	5 000 €	Abstention : M. Landry, Mmes Goupil et Desforges
ASBFB Boxe	900 €	Abstention : M. Landry
Art Visuel de Presles	300 €	Abstention : M. Landry
Ass Dep les restaurants du cœur	200 €	Abstention : M. Landry
Comité des Fêtes de Presles-en-Brie	1 200 €	Abstention : M. Landry
Coopérative scolaire-école Elémentaire OCCE	1 000 €	A l'unanimité
Coopérative scolaire-école Maternelle OCCE	1 000 €	A l'unanimité
Ecole de dessin de Presles	1 600 €	Contre : MM Landry et Louise Dit Mauger
Ecole de couture	300 €	Abstention : M. Landry
Ecole de musique (point d'Orgue)	6 350 €	Abstention : M. Landry
Foyer Rural de Presles-en-Brie	1 500 €	Abstention : M. Landry
FNACA	200 €	Abstention : M. Landry
Jeunes sapeurs-pompiers de Tournan	100 €	Abstention : M. Landry
Judo club de Presles-en-Brie	2 000 €	Abstention : M. Landry, Mme Desforges
Les petites frimousses	1 200 €	Abstention : M. Landry
Le Sextant	1 600 €	Abstention : M. Landry Contre : M. Louise Dit Mauger
Mission Locale pour l'emploi	1 000 €	Contre : MM Louise Dit Mauger, Landry Abstention : Mme Goupil
Presles Sauvegarde Patrimoine	400 €	Abstention : M. Landry
Racing Club Preslois	3 000 €	Abstention : M. Landry
Tennis club de Presles	900 €	Abstention : M. Landry
<b>TOTAL</b>	<b>32 950 €</b>	

La séance est levée à 21h50.